



AG2R LA MONDIALE

Rapport d'Audit de Protection Patrimoniale

Étude de Monsieur et Madame X

Votre situation

Votre famille

Données Personnelles

Vous

Monsieur
Né(e) le :
Vous avez élevé 2 enfants
Votre adresse

Vos coordonnées :
Privé :
Professionnel :
Portable :
Email :

Votre conjoint

Madame
Né(e) le :
Vous avez élevé 2 enfants
Votre adresse

Vos coordonnées :
Privé :
Professionnel :
Portable :
Email :

Vous êtes mariés depuis 29 ans sous le régime de Comm. légale réduite aux acquêts.
Vous n'avez pas fait de donation au dernier vivant.
Vous n'avez pas fait de testament.
Votre zone géographique est Métropole.

De votre union sont nés

Vos enfants et petits-enfants

Civilité	Nom/Prénom	Date naissance	Qualité	Est enfant
Madame	Marie	11/06/1996	Enfant	Couple
Madame	Julie	27/05/1999	Enfant	Couple

Aucune donation effectuée à ce jour

Votre
situation

Vos
objectifs

Nos
préconisations
patrimoniales

Nos solutions
financières

Synthèse



Votre situation

Détail du Patrimoine

Tableau actif

	TOTAL ACTIF	Madame	COMMUN
Immobilier	1 040 000 €		1 040 000 €
Immobilier locatif	240 000 €		240 000 €
Résidence principale	800 000 €		800 000 €
Financier	1 503 889 €	130 575 €	1 373 314 €
PEL	130 575 €	130 575 €	
CEL	8 314 €		8 314 €
Compte titre	188 572 €		188 572 €
Assurance Vie	315 543 €		315 543 €
Livret A	34 902 €		34 902 €
Compte sur livret	64 098 €		64 098 €
PEA Bancaire	6 216 €		6 216 €
LDD	26 131 €		26 131 €
Compte courant	570 065 €		570 065 €
PEE	159 473 €		159 473 €
TOTAL	2 543 889 €	130 575 €	2 413 314 €

Votre situation

Vos objectifs

Nos préconisations patrimoniales

Nos solutions financières



Synthèse

Les simulations proposées, réalisées à partir des seuls éléments qui nous ont été transmis, sont données à titre indicatif et sont sans valeur contractuelle. Les calculs s'appuient sur la législation actuellement en vigueur et reposent sur le maintien de votre activité actuelle.

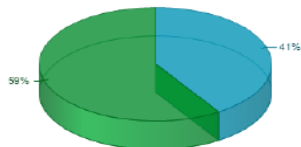


Votre situation Synthèse du Patrimoine

Graphique total actif

	MONTANT	LEGENDE
Patrimoine immobilier	1 040 000 €	
Patrimoine financier	1 503 889 €	

TOTAL : 2 543 889 €



Graphique par patrimoine

	IMMOBILIER	FINANCIER	LEGENDE
Madame		130 575 €	
COMMUN	1 040 000 €	1 373 314 €	

Votre situation

Vos objectifs

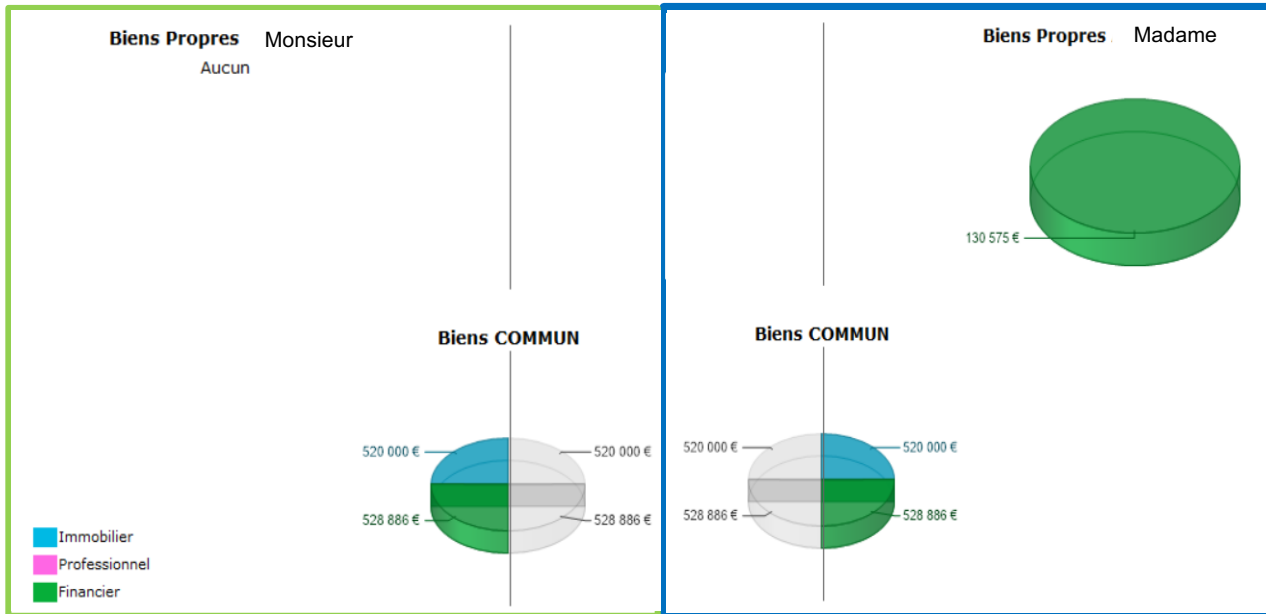
Nos préconisations patrimoniales

Nos solutions financières

Synthèse



Votre situation Transmission du Patrimoine



Votre situation

Vos objectifs

Nos préconisations patrimoniales

Nos solutions financières

Synthèse

Votre situation Transmission du Patrimoine

Selon l'ordre du décès : 1^{er} décès de Monsieur

HERITAGE SANS DONATION ENTRE EPOUX

		Valeur brute patrimoniale	Valeur fiscale	Capitaux décès hors prév.	Droits de succession	Estimation Frais de notaire	Valeur nette patrimoniale
Option du conjoint survivant : 100% Usufruit							
Madame	USU	1 048 886 €	0 €	206 115 €	0 €	5 592 €	1 043 294 €
Marie	NP	524 443 €	254 332 €	0 €	29 061 €	2 796 €	492 586 €
Julie	NP	524 443 €	254 332 €	0 €	29 061 €	2 796 €	492 586 €
Option du conjoint survivant : 1/4 Pleine propriété							
Madame	PP	262 221 €	0 €	206 115 €	0 €	2 796 €	259 425 €
Marie	PP	393 332 €	381 499 €	0 €	54 494 €	4 194 €	334 644 €
Julie	PP	393 332 €	381 499 €	0 €	54 494 €	4 194 €	334 644 €

Transmission au second décès : de Madame

HERITAGE SANS DONATION ENTRE EPOUX

		Valeur brute patrimoniale	Valeur fiscale	Capitaux décès hors prév.	Droits de succession	Estimation Frais de notaire	Valeur nette patrimoniale
Option du conjoint survivant : 100% Usufruit							
Marie	PP	689 992 €	724 631 €	54 714 €	130 351 €	7 362 €	552 279 €
Julie	PP	689 992 €	724 631 €	54 714 €	130 351 €	7 362 €	552 279 €
Option du conjoint survivant : 1/4 Pleine propriété							
Marie	PP	822 500 €	863 695 €	54 714 €	172 071 €	8 725 €	641 704 €
Julie	PP	822 500 €	863 695 €	54 714 €	172 071 €	8 725 €	641 704 €

Les simulations proposées, réalisées à partir des seuls éléments qui nous ont été transmis, sont données à titre indicatif et sont sans valeur contractuelle. Les calculs s'appuient sur la législation actuellement en vigueur et reposent sur le maintien de votre activité actuelle.

Votre situation

Vos objectifs

Nos préconisations patrimoniales

Nos solutions financières

Synthèse

Votre situation Transmission du Patrimoine

En ordre inversé : 1^{er} décès de Madame

HERITAGE SANS DONATION ENTRE EPOUX

		Valeur brute patrimoniale	Valeur fiscale	Capitaux décès hors prév.	Droits de succession	Estimation Frais de notaire	Valeur nette patrimoniale
Option du conjoint survivant : 100% Usufruit							
Monsieur	USU	1 179 461 €	0 €	109 428 €	0 €	5 017 €	1 174 444 €
Marie	NP	589 730 €	346 330 €	0 €	47 460 €	3 762 €	538 508 €
Julie	NP	589 730 €	346 330 €	0 €	47 460 €	3 762 €	538 508 €
Option du conjoint survivant : 1/4 Pleine propriété							
Monsieur	PP	294 865 €	0 €	109 428 €	0 €	3 135 €	291 730 €
Marie	PP	442 298 €	432 913 €	0 €	64 777 €	4 703 €	372 818 €
Julie	PP	442 298 €	432 913 €	0 €	64 777 €	4 703 €	372 818 €

Transmission au second décès : de Monsieur

HERITAGE SANS DONATION ENTRE EPOUX

		Valeur brute patrimoniale	Valeur fiscale	Capitaux décès hors prév.	Droits de succession	Estimation Frais de notaire	Valeur nette patrimoniale
Option du conjoint survivant : 100% Usufruit							
Marie	PP	576 648 €	605 606 €	103 058 €	99 316 €	6 181 €	471 151 €
Julie	PP	576 648 €	605 606 €	103 058 €	99 316 €	6 181 €	471 151 €
Option du conjoint survivant : 1/4 Pleine propriété							
Marie	PP	725 022 €	761 351 €	103 058 €	141 367 €	7 713 €	575 942 €
Julie	PP	725 022 €	761 351 €	103 058 €	141 367 €	7 713 €	575 942 €

Les simulations proposées, réalisées à partir des seuls éléments qui nous ont été transmis, sont données à titre indicatif et sont sans valeur contractuelle. Les calculs s'appuient sur la législation actuellement en vigueur et reposent sur le maintien de votre activité actuelle.

Votre situation

Vos objectifs

Nos préconisations patrimoniales

Nos solutions financières

Synthèse

Nos préconisations patrimoniales

Votre projet de vie :

- Vous disposez de liquidités a replacer pour un montant compris entre 280 000 et 300 000 €.
- D'ici 2 à 3 ans vous envisagez d'investir dans une résidence secondaire dans le sud de la France pour un montant estimé à 1 Million d'euros.

Vous souhaitez placer ces sommes : Par ordre de priorité

1. Vous souhaitez pouvoir disposer de la disponibilité de votre capital pour l'achat de la résidence secondaire.
2. De protéger et le transmettre au mieux des intérêts de la famille, à la fois protéger le conjoint survivant en lui laissant la main sur les capitaux mais aussi favoriser et organiser la transmission aux enfants .

Votre
situation

Vos
objectifs

Nos
préconisations
patrimoniales

Nos solutions
financières

Synthèse



Nos préconisations patrimoniales

Dans le cadre de votre protection mutuelle , nous vous invitons à vous rapprocher de votre notaire :

- ❖ Pour envisager une mise en place d'une donation entre époux.

La donation entre époux, réservée aux couples mariés, est une solution simple et intéressante notamment en présence d'enfants car elle offre tout d'abord de nombreuses possibilités et une certaine **liberté pour le conjoint survivant, dont la part de succession est augmentée.**

Votre
situation

Vos
objectifs

Nos
préconisations
patrimoniales

Nos solutions
financières

Synthèse

Nos préconisations patrimoniales

Nous vous invitons à vous rapprocher de votre notaire :

- ❖ Pour envisager les donations des parts en nue propriété à vos enfants sur la résidence principale. Nous vous proposons de sécuriser cette donation en y incluant une obligation de remploi de fonds.
 - ❑ Valeur des parts en pleine propriété : 800 000 € détenus en commun,
 - ❑ Valeur en pleine propriété pour Monsieur = 400 000 €,
 - ❑ Valeur en pleine propriété pour Madame = 400 000 €.

Application de l'art 669 du CGI pour la détermination de la valeur de l'usufruit.

Barème de la valeur de l'usufruit en fonction de l'âge de l'usufruitier			
Age de l'usufruitier	Valeur de l'usufruit		Valeur de la nue-propriété
Moins de 21 ans	90 %		10 %
De 21 à 30 ans	80 %		20 %
De 31 à 40 ans	70 %		30 %
De 41 à 50 ans	60 %		40 %
De 51 à 60 ans	50 %		50 %
De 61 à 70 ans	40 %		60 %
De 71 à 80 ans	30 %		70 %
De 81 à 90 ans	20 %		80 %
91 ans et plus	10 %		90 %

Les simulations proposées, réalisées à partir des seuls éléments qui nous ont été transmis, sont données à titre indicatif et sont sans valeur contractuelle. Les calculs s'appuient sur la législation actuellement en vigueur et reposent sur le maintien de votre activité actuelle.

Votre situation

Vos objectifs

Nos préconisations patrimoniales

Nos solutions financières

Synthèse

Nos préconisations patrimoniales

Monsieur, né le __/__/__, vous avez actuellement 62 ans.

En application du barème de l'art 669 du CGI.

La valeur de votre usufruit est de 40% de la pleine propriété soit 160 000 €.

Par déduction la valeur de la nue-propiété est de 240 000 €.

Madame, née le __/__/__, vous avez actuellement 58 ans.

En Application du barème de l'art 669 du CGI.

La valeur de votre usufruit est de 50% de la pleine propriété soit 200 000 €.

Par déduction de la valeur de la nue propriété est de 200 000 €.

Avec l'application de l'abattement de 100 000 € par parents, cela n'entraînera aucun coût fiscal hormis les frais d'acte et d'enregistrement pour la donation de Madame.

Pour la donation de Monsieur après abattement le coût hors frais d'acte et d'enregistrement sera de 2 194 € par enfant.

Votre
situation

Vos
objectifs

Nos
préconisations
patrimoniales

Nos solutions
financières

Synthèse

Nos préconisations patrimoniales

Vous avez également la possibilité de donner 31 865 € par parent et par enfant selon l'article 790 G du code général des impôts tous les 15 ans.

Cette exonération est subordonnée à la double condition qu'au jour de la transmission :

- le donateur soit âgé de moins de 80 ans,
- le donataire soit âgé de 18 ans révolus ou ait fait l'objet d'une mesure d'émancipation.

Pour être exonérés, les dons doivent être déclarés ou enregistrés par le donataire dans le délai d'un mois qui suit la date du don.

Cela concerne les donations de sommes d'argent en pleine propriété.

Présent d'usage

Le présent d'usage est un cadeau que vous faites lors d'un événement familial (cadeau d'anniversaire par exemple).

Sa valeur doit être raisonnable, c'est-à-dire proportionnée à l'état de votre fortune.



Votre
situation

Vos
objectifs

Nos
préconisations
patrimoniales

Nos solutions
financières

Synthèse

Nos solutions financières

Nous vous proposons:

- ❖ La souscription au nom de Monsieur et Madame d'un contrat Terre de Vie II à hauteur du solde après déduction de la prise en charge des frais de donation et des donations exceptionnelles aux enfants soit 168 152 €.
 - Mise en place d'une clause bénéficiaire démembrée vous permettant une double protection et une transmission organisée à la fois à votre épouse et à vos enfants dans les conditions fiscales avantageuses de l'assurance vie.
- ❖ Nous vous proposons d'ouvrir un contrat Terre de Vie II au nom des enfants pour réceptionner les donations .
- ❖ Nous vous invitons à modifier la clause bénéficiaire des contrats XXX soit en utilisant la clause démembrée ou en complément la clause à option.
- ❖ Et mettre en place sur les contrats XXX une clause directement au profit des enfants .

Votre situation

Vos objectifs

Nos préconisations patrimoniales

Nos solutions financières

Synthèse

Synthèse

Avantages de la mise en place de votre nouvelle organisation patrimoniale

1. Ouverture d'un contrat Terre de Vie II au nom de Monsieur et Madame avec 168 152 € : clause démembrée.
2. Ouverture d'un contrat Terre de Vie II au nom de chaque enfant pour placer le fruit des donations soit 63 730 € chacun.
3. Modification des clause bénéficiaires de vos contrats d'assurance vie XXX au profit des enfants.
4. Modification des clause bénéficiaires de vos contrats d'assurance vie XXX avec une clause à option.
5. Donation de la nue- propriété de la résidence principale.
6. Mise en place d'une donation entre époux.



- A. Transmission à moindre frais et organisée
- B. Protection renforcée du conjoint survivant
- C. Diversification des avoirs

Votre situation

Vos objectifs

Nos préconisations patrimoniales

Nos solutions financières

Synthèse

Synthèse: Transmission du Patrimoine après mise en place de notre organisation

Selon l'ordre du décès : 1^{er} décès de Monsieur

HERITAGE AVEC DONATION ENTRE EPOUX

		Valeur brute patrimoniale	Valeur fiscale	Capitaux décès hors prév.	Droits de succession	Estimation Frais de notaire	Valeur nette patrimoniale
Option du conjoint survivant : 100% Usufruit							
Madame	USU	498 885 €	0 €	344 344 €	0 €	2 753 €	496 132 €
Marie	NP	249 443 €	130 957 €	12 779 €	4 386 €	1 377 €	243 680 €
Julie	NP	249 443 €	130 957 €	12 779 €	4 386 €	1 377 €	243 680 €
Option du conjoint survivant : 3/4 Usufruit et 1/4 Pleine propriété							
Madame	U+P	498 885 €	0 €	344 344 €	0 €	3 441 €	495 444 €
Marie	NP	187 082 €	98 218 €	12 779 €	0 €	1 032 €	186 050 €
Julie	NP	187 082 €	98 218 €	12 779 €	0 €	1 032 €	186 050 €
Option du conjoint survivant : Quotité disponible en pleine propriété							
Madame	PP	166 295 €	0 €	344 344 €	0 €	1 835 €	164 460 €
Marie	PP	166 295 €	174 610 €	12 779 €	13 116 €	1 835 €	151 344 €
Julie	PP	166 295 €	174 610 €	12 779 €	13 116 €	1 835 €	151 344 €

Transmission au second décès : Madame

HERITAGE AVEC DONATION ENTRE EPOUX

		Valeur brute patrimoniale	Valeur fiscale	Capitaux décès hors prév.	Droits de succession	Estimation Frais de notaire	Valeur nette patrimoniale
Option du conjoint survivant : 100% Usufruit							
Marie	PP	313 378 €	329 116 €	399 008 €	44 017 €	3 432 €	265 929 €
Julie	PP	313 378 €	329 116 €	399 008 €	44 017 €	3 432 €	265 929 €
Option du conjoint survivant : 3/4 Usufruit et 1/4 Pleine propriété							
Marie	PP	375 394 €	394 250 €	399 008 €	57 044 €	4 080 €	314 270 €
Julie	PP	375 394 €	394 250 €	399 008 €	57 044 €	4 080 €	314 270 €
Option du conjoint survivant : Quotité disponible en pleine propriété							
Marie	PP	396 984 €	416 879 €	399 008 €	61 570 €	4 296 €	331 118 €
Julie	PP	396 984 €	416 879 €	399 008 €	61 570 €	4 296 €	331 118 €

Votre situation

Vos objectifs

Nos préconisations patrimoniales

Nos solutions financières

Synthèse

Synthèse: Transmission du patrimoine après mise en place de notre organisation

En ordre inversé : 1^{er} décès de Madame

HERITAGE AVEC DONATION ENTRE EPOUX

		Valeur brute patrimoniale	Valeur fiscale	Capitaux décès hors prév.	Droits de succession	Estimation Frais de notaire	Valeur nette patrimoniale
Option du conjoint survivant : 100% Usufruit							
Monsieur	USU	629 460 €	0 €	252 023 €	0 €	2 745 €	626 715 €
Marie	NP	314 730 €	198 280 €	12 779 €	17 850 €	2 059 €	294 821 €
Julie	NP	314 730 €	198 280 €	12 779 €	17 850 €	2 059 €	294 821 €
Option du conjoint survivant : 3/4 Usufruit et 1/4 Pleine propriété							
Monsieur	U+P	629 460 €	0 €	252 023 €	0 €	3 273 €	625 685 €
Marie	NP	236 048 €	148 710 €	12 779 €	7 936 €	1 544 €	226 568 €
Julie	NP	236 048 €	148 710 €	12 779 €	7 936 €	1 544 €	226 568 €
Option du conjoint survivant : Quotité disponible en pleine propriété							
Monsieur	PP	209 820 €	0 €	252 023 €	0 €	2 288 €	207 532 €
Marie	PP	209 820 €	220 311 €	12 779 €	22 257 €	2 288 €	185 275 €
Julie	PP	209 820 €	220 311 €	12 779 €	22 257 €	2 288 €	185 275 €

Transmission au second décès : de Monsieur

HERITAGE AVEC DONATION ENTRE EPOUX

		Valeur brute patrimoniale	Valeur fiscale	Capitaux décès hors prév.	Droits de succession	Estimation Frais de notaire	Valeur nette patrimoniale
Option du conjoint survivant : 100% Usufruit							
Marie	PP	248 092 €	260 566 €	355 036 €	30 307 €	2 753 €	215 032 €
Julie	PP	248 092 €	260 566 €	355 036 €	30 307 €	2 753 €	215 032 €
Option du conjoint survivant : 3/4 Usufruit et 1/4 Pleine propriété							
Marie	PP	326 260 €	342 667 €	355 036 €	46 728 €	3 571 €	275 961 €
Julie	PP	326 260 €	342 667 €	355 036 €	46 728 €	3 571 €	275 961 €
Option du conjoint survivant : Quotité disponible en pleine propriété							
Marie	PP	353 231 €	370 950 €	355 036 €	52 384 €	3 844 €	297 003 €
Julie	PP	353 231 €	370 950 €	355 036 €	52 384 €	3 844 €	297 003 €

Votre situation

Vos objectifs

Nos préconisations patrimoniales

Nos solutions financières

Synthèse